

# **RAPPORT-PRÉAVIS**

# **N° 2021/9**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de M. Sacha SOLDINI pour inciter les organisateurs de manifestations bénéficiaires d'une convention de subventionnement communal à travailler avec des partenaires locaux ou indigènes en matière de communication et à optimiser la communication dans le but d'éviter la surconsommation de papier**

**Délégué municipal : M. Alexandre Démétriadès**

**1<sup>re</sup> séance de la commission**

Date	Lundi 1 <sup>er</sup> novembre 2021, 20h00
Lieu	Salle de la Bretèche

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par le présent rapport-préavis, nous vous soumettons la réponse de la Municipalité au postulat de M. Sacha Soldini pour inciter les organisateurs de manifestations bénéficiaires d'une convention communale de subventionnement à travailler avec des partenaires locaux ou indigènes en matière de communication et à optimiser la communication dans le but d'éviter la surconsommation de papier.

## **I. Préambule**

---

Lors de la séance du Conseil communal du 31 août 2020, M. le Conseiller communal Sacha Soldini a déposé un postulat visant à étudier les mesures qui pourraient inciter les organisateurs de manifestations bénéficiaires d'une convention de subventionnement communal à travailler avec des partenaires locaux ou indigènes en matière de communication et à optimiser la communication dans le but d'éviter la surconsommation de papier.

En date du 15 mars 2021, suivant les recommandations de la commission chargée d'étudier ce postulat, le Conseil communal a décidé de le renvoyer partiellement à la Municipalité pour étude et rapport afin qu'elle examine le premier point portant sur l'incitation des organisateurs de manifestations bénéficiaires d'une convention de subventionnement à travailler avec des partenaires locaux ou indigènes en matière de communication.

Le Service des sports, manifestations et maintenance (SMM) a été chargé d'étudier ce point.

## **2. Contexte**

---

Le nombre de manifestations organisées à Nyon ne cesse d'augmenter ces dernières années, ce qui contribue à l'attractivité et à l'animation de la ville ainsi que de la région.

Evénements	Sportifs	Culturels	Divers
2019	1'302	258	295
2018	1'280	228	303

Il est à préciser qu'une manifestation se déroulant sur deux jours est comptabilisée comme deux événements dans la statistique et chaque match comme un événement. Si les années 2020 et 2021 sont fortement impactées par les restrictions liées au Covid-19, l'explosion des demandes de manifestations lors de l'assouplissement des mesures montre que la tendance reste à la hausse.

Les organisateurs de ces manifestations sont la plupart du temps constitués en associations. Leur taille et leur fonctionnement sont variés mais reposent le plus souvent sur le travail de bénévoles et de passionnés dans leurs domaines. Les manifestations prenant de plus en plus d'ampleur avec des périodes d'animations plus longues, avec plus d'activités et avec plus de besoins logistiques, les organisateurs sont toujours à la recherche de sources de financement plus importantes, dont le subventionnement de la Ville de Nyon fait partie, et de visibilité pour attirer public et sponsors privés.

Cette constante augmentation et cette complexification des manifestations va dans le sens d'une communication de plus en plus intensive de la part des organisateurs qui constitue un facteur clé de leur développement.

Parallèlement, la Ville de Nyon a la volonté de soutenir le commerce local et de s'engager pour le développement durable. Il est dès lors tout à fait pertinent pour la Municipalité d'inciter les organisateurs de manifestations nyonnaises à privilégier les fournisseurs locaux, notamment en matière de communication.

### **3. Incitations existantes**

---

Un certain nombre d'incitations existent déjà à ce jour et ce, même si l'organisation n'est pas directement subventionnée par la Ville.

Tout d'abord, les organisateurs ont l'obligation de faire une demande officielle de manifestation par un formulaire dont le lien se trouve sur la page [nyon.ch/manifestations](http://nyon.ch/manifestations). Cette page est construite de manière à mettre en valeur l'importance du développement durable dans l'organisation des manifestations. Le lien vers le Guide des manifestations responsables<sup>1</sup>, édité par la Ville de Nyon, est notamment présent à plusieurs endroits. Dans ce guide, un chapitre entier est dédié au respect de l'environnement tandis qu'un sous-chapitre est consacré à l'ancrage local.

Par ailleurs, l'importance de privilégier les acteurs locaux est rappelée lors des séances de coordination. Ces séances, qui rassemblent les organisateurs et les services de la Ville, ne sont pas systématiques mais concernent néanmoins environ 150 organisateurs par an et touchent les manifestations les plus importantes, donc celles qui peuvent avoir l'impact le plus grand.

### **4. Pistes de développement possibles**

---

Pour aller plus loin dans cette démarche, plusieurs pistes pourraient être envisagées.

#### **4.1 Incitations via le site internet [nyon.ch](http://nyon.ch)**

L'ancrage local pour la communication pourrait faire l'objet d'un paragraphe sur la page principale [nyon.ch/manifestations](http://nyon.ch/manifestations). Il s'agira cependant de rester suffisamment général afin de garder l'attention des lecteurs, qui peuvent obtenir plus de détails dans le Guide des manifestations responsables.

Une liste des prestataires locaux et indigènes pourrait être tenue à jour par la Ville et rendue disponible pour les organisateurs. Cette liste inciterait les organisateurs à prendre contact avec les commerçants locaux en leur facilitant le travail de recherche de fournisseurs.

#### **4.2 Rappel effectué dans le courrier d'autorisation de manifestation adressé aux organisateurs**

Un paragraphe rappelant l'importance de l'ancrage local dans le choix des fournisseurs et prestataires pourra être inclus dans le courrier d'autorisation de manifestation adressé aux organisateurs par le Service des sports, manifestations et maintenance.

#### **4.3 Conditions de subventionnement**

Lorsque des conventions de subventionnement lient la Ville de Nyon à des acteurs culturels, elles indiquent les devoirs des organisateurs de manifestations. L'article 21. *Développement durable* mentionne :

*« L'association s'engage, dans sa gestion, à respecter au mieux les principes du développement durable, en coordination avec les collectivités publiques. Elle veillera à utiliser des moyens de promotion respectueux de l'environnement et sera attentive à*

---

<sup>1</sup> <https://www.nyon.ch/media/document/0/guide-manifestations-responsables-nyon-141220.pdf>

*suivre les principes de gestion durable d'organisation d'une manifestation. Voir notamment le « Guide des manifestations responsables » de Nyon, (document à télécharger sur [www.nyon.ch](http://www.nyon.ch)) et la plateforme internet « KITManif ([www.kitmanif.ch](http://www.kitmanif.ch)) mise à disposition gratuitement par l'Etat de Vaud.*

*Elle veille, dans la mesure du possible, à travailler avec des entreprises régionales et à proposer, dans sa carte de bar et de petite restauration, des produits et boissons régionales. »*

Dans un souci d'amélioration, il est envisageable de supprimer la mention « dans la mesure du possible ». Cette suppression pourra faire partie des discussions avec les partenaires et les acteurs culturels concernés dans le cadre de l'élaboration des futures conventions.

#### **4.4 Service de la Culture – hors convention**

La Ville de Nyon peut aussi attribuer des subventions annuelles ou ponctuelles aux acteurs culturels en dehors de l'établissement d'une convention. Un paragraphe dédié au développement durable – et plus particulièrement à l'importance de solliciter des prestataires locaux – pourra figurer sur les courriers officiels d'attribution de ces subventions.

#### **4.5 Service des Sports, manifestations et maintenance – hors convention**

Certains organisateurs bénéficient également de subventions directes ou indirectes à travers des gratuités ou des tarifs subventionnés, en dehors du cadre de conventions.

Lors des attributions de ces subventions, il peut être communiqué officiellement aux organisateurs dans un courrier qu'il est attendu d'eux de privilégier les prestataires locaux et indigènes en matière de communication.

### **5. Conclusion**

---

Les mesures évoquées dans le présent rapport-préavis en réponse au postulat de M. Sacha Soldini pourront être mises en place sans engendrer de coûts additionnels conséquents.

En outre, ces mesures s'inscrivent dans la continuité de la volonté de la Municipalité, qui a pour préoccupation de responsabiliser les acteurs locaux à intensifier leurs efforts en matière de durabilité.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

- vu** le rapport-préavis N° 2021/9 concernant le postulat de M. Sacha SOLDINI pour inciter les organisateurs de manifestations bénéficiaires d'une convention de subventionnement communales à travailler avec des partenaires locaux ou indigènes en matière de communication et à optimiser la communication dans le but d'éviter la surconsommation de papier,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide** de prendre acte du présent rapport-préavis qui répond au postulat de M. Sacha SOLDINI pour inciter les organisateurs de manifestations bénéficiaires d'une convention de subventionnement communales à travailler avec des partenaires locaux ou indigènes en matière de communication et à optimiser la communication dans le but d'éviter la surconsommation de papier.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 septembre 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



La Secrétaire a.i. :

Daniel Rossellat

Marine Paschoud

## **Annexe**

---

- Postulat de M. le Conseiller communal Sacha Soldini

## Postulat

**Inciter les organisateurs de manifestations bénéficiaires d'une convention de subventionnement communale à travailler avec des partenaires locaux ou indigènes en matière de communication et à optimiser la communication dans le but d'éviter la surconsommation de papier.**

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Ville de Nyon soutient activement plusieurs manifestations d'importance par le biais de conventions de subventionnement.

Ces actions sont essentielles, elles contribuent à maintenir une offre événementielle variée et de qualité ainsi qu'un rayonnement communal, cantonal, voire supra cantonal. Un volet extrêmement important pour ces organisateurs est bien entendu la communication.

A cette occasion, je salue les mesures mises en place par la commune pour accompagner les organisateurs d'événements, comme par exemple le Guide des manifestations responsables, qui indique clairement toute une série de conseils et de recommandations, notamment en son point 4.3 soit, privilégier la location et l'achat auprès d'entreprises locales.

Malgré cela, certains organismes bénéficiant de subventions communales n'hésitent toujours pas à faire appel à des entreprises étrangères pour l'élaboration de leur matériel de communication et il n'est pas rare de recevoir de véritables livres contenant plusieurs dizaines de pages dans les boîtes aux lettres alors que de simples flyers suffiraient à informer voire diriger le client vers une communication en ligne.

Dernier exemple en date : le 22 juillet, Le far° a envoyé un tout-ménage sous forme d'un catalogue relié contenant 95 pages, emballé sous plastique et tiré à 5'000 exemplaires, produit et imprimé en France. Le 27 juillet, le même catalogue m'est à nouveau envoyé, mais cette fois-ci, sous enveloppe et accompagné d'une lettre expliquant, entre autres, comment l'art peut-il être vecteur du changement environnemental.

Tout en saluant les actions encourageant le "consommer local" mises sur pied ces dernières années par le far°, je reste tout du moins perplexe quant à la manière d'organiser sa communication.

Nous avons la chance dans notre commune, notre canton et notre pays d'avoir bon nombre de graphistes, de photographes, d'éditeurs ainsi que d'imprimeurs fournissant un travail de grande qualité. Comme beaucoup d'autres, ces entreprises sortent d'une période qui a été très difficile suite à l'annulation de nombreux événements dans la région et il serait grand temps de leur donner l'occasion de se relancer économiquement en collaborant activement avec les futurs et nombreux événements sportifs et culturels à venir.

Partant de ce constat, je demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre des mesures nécessaires en se dotant d'outils incitant plus fortement les organisateurs de manifestations bénéficiant de subventions communales à :

- Collaborer avec des partenaires locaux ou indigènes et respectueux de l'environnement pour l'élaboration de leur matériel de communication.
- Optimiser la rédaction des supports physiques de communication afin de maîtriser mieux la quantité de papier utilisée.

Je demande le renvoi de ce postulat directement à la Municipalité.